

François **DINEUR**
Reynald **GEMY**
Morgane **MARC**
Mickaël **ENGUERRAND**
Céline **MADRALA**
Natacha **MESNILDREY**
Lucie **PERRIER**

Associés

**Association Française Arbres Champêtres
et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries)
38, rue Saint-Sabin
75011 PARIS**

**Rapport spécial du Commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2023

ASKIL AUDIT NORMANDIE, Experts-comptables et Commissaires aux comptes

Campus EffiScience, 1 rue du Bocage, 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 46 21 71 – Mail. : contact@askil.fr

www.askil.fr

SAS AU CAPITAL DE 1 541 300 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ODRE DE LA REGION DE ROUEN-NORMANDIE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CAEN. RCS CAEN B 478 606 205 00035 – NAF 6920Z – TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 86 478 606 205 AGREMENT OF 251 401 999 14

membre du groupement

ABSOLUCE INAA
CONSEILS D'ENTREPRENEURS GROUP

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesteries),

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Végétal Local

Dans le cadre de sa convention avec l'Office Français de la Biodiversité relative au projet : « Développement des filières d'arbres et d'arbustes d'origine sauvage et locale pour la reconstitution des trames vertes arborées », il est prévu que l'AFAC-Agroforesteries reverse une partie des sommes allouées aux partenaires.

Les montants comptabilisés en charge sur l'exercice sont indiqués par personne concernée dans la colonne « Végétal Local » du tableau I ci-après.

Enseign'haies

Le projet Enseign'Haies, soutenu par le Fonds Archimbaud, a pour objectif de construire à l'intention de l'enseignement agricole, un parcours d'apprentissage sur l'arbre et la haie. L'AFAC-Agroforesteries fait appel à des partenaires pour réaliser ce projet.

Les montants comptabilisés en charge sur l'exercice sont indiqués par personne concernée dans la colonne « Enseign'haies » du tableau I ci-après.

Mission représentation

Le Conseil d'administration a entériné la proposition d'indemniser le Président à hauteur de 3 500€ pour le temps passé à diriger l'AFAC-Agroforesteries.

Le Conseil d'administration a entériné la proposition d'indemniser les administrateurs à hauteur de 350€ par jour de représentation de l'AFAC-Agroforesteries.

Les montants comptabilisés en charge sur l'exercice sont indiqués par personne concernée dans la colonne « Mission représentation » du tableau I ci-après.

Tableau I

Personnes morales concernées		Montants en euros comptabilisés en charges sur l'exercice		
Entité	Mandat chez AFA-Agroforesteries	VEGETAL LOCAL	ENSEIGN'HAIES	Missions administrateurs
Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT)	Administrateur	1377		
AGROECO EXPERT	Administrateur			350
AGROOF SCOP	Administrateur	1411		350
Arbres et Paysage d'Autan	Administrateur	2246		700
Bocage Pays Branché	Administrateur		750	
CUMA CEPVIL	Administrateur			350
EIRL DE LA HAIE A LA FORET	Administrateur			350
France nature Environnement BFC	Administrateur	1865		
Histoires de paysage	Président			12075
Mayenne Bois Énergie	Administrateur			1750
Planteurs Volontaires	Administrateur	1090		
PNR de la Brenne	Administrateur	608		
Prom'haies	Administrateur	1303	750	
SARL LEVAVASSEUR	Administrateur			350
SCIC VEGETAL NORD EST	Administrateur			700
Union Régionale Haie et Arbres ARA	Administrateur	16300		2100

Fait à Colombelles, le 12 juin 2024
Le Commissaire aux comptes
SAS ASKIL AUDIT NORMANDIE



François DINEUR